

Module (24h)

RPS & QVT : Dispositifs juridiques, sociaux et organisationnels



SUFCO – Université Paul-Valéry, Montpellier III



Route de Mende - 34199 Montpellier cedex 5
Bâtiment B - 4ème étage

Tél : 04 67 14 55 55 Fax : 04 67 14 55 50

<https://www.univ-montp3.fr/fr/formation/formation-continue-sufco>

20 % environ des salariés européens estiment que leur santé est affectée par des problèmes de stress (ou RPS) au travail. Et en ce qui concerne l'Union européenne, les coûts associés à ce type de problèmes représentent environ 4 % du PIB et 50 à 60 % des journées de travail perdues ont un lien avec le stress au travail

En France, cela représente environ 20 % des dépenses de la branche « accident du travail - maladies professionnelles » de la Sécurité Sociale, soit 3 milliards d'euros par an, 0,16% du PIB.

Depuis 1991, en application de la directive-cadre européenne 89/391/CEE, la loi définit une obligation générale de sécurité qui incombe au chef d'établissement (article L. 4121-1 du Code du travail). Il revient à l'employeur d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer et protéger la santé physique et mentale ainsi que la sécurité de ses salariés.

Objectifs

Dans un contexte social, économique et légal qui mise sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) pour développer la qualité de vie au travail (QVT) inscrite dans le 3ème plan Santé au Travail, **le module « Dispositifs juridiques, sociaux et organisationnels »** propose, aux professionnels confrontés ou ayant été confrontés dans leur travail à ces questions, une **formation aux principaux cadres législatifs du droit du travail et de la santé et à l'utilisation appropriée des dispositifs sociaux et organisationnels existants**

Publics concernés

Professionnels en poste ou en recherche d'emploi, ayant au minimum 3 ans d'expérience et exerçant ou ayant exercé des responsabilités par rapport à cette problématique.

Deux secteurs :

- **Intervenants en entreprises** : Responsables GRH, cadres et dirigeants exerçant des responsabilités de direction d'équipe ou de service, Psychologues intervenants dans ou pour les entreprises ou les collectivités, Responsables Hygiène et Sécurité, préventeurs, ergonomes, Délégués syndicaux...
- **Personnels de santé** devant prendre en charge ce type de demande : médecins et infirmiers du travail, médecins généralistes, cadres de santé du secteur hospitalier, assistant(e)s social(e)s, ...

Durée et organisation

- La formation est organisée en 1 session de 24 h de cours en présentiel à l'Université.
- Calendrier : 4 journées à l'Université (9h – 12h / 13h30 – 16h30) du 23 au 26 mars 2020

Validation du module : une attestation de suivi sera délivrée

Contenu de la formation et intervenants

➤ **Contenus abordés** :

Cadre législatif du droit du travail et de la santé

- Textes, accords, jurisprudences relatifs aux RPS et à la QVT
- Inscrire les RPS dans le volet social du DUER, assurer le suivi et les évolutions

Dispositifs sociaux de formation, soutien et accompagnement des personnes

- Le rôle de la CARSAT dans la formation et la gestion des risques professionnels
- Le rôle de la médecine du travail

Le rôle du management et de la communication interne

- L'importance des pratiques managériales
- Les modes de communication : sources de RPS ou de Qualité de vie au travail ?

Les démarches qualité : l'intégration de la Qualité de vie au travail dans une démarche qualité

➤ Les intervenants

- Médecin coordonnateur en **Santé au travail (AMETRA)**
- Enseignant chercheur spécialisé en **droit du travail (UM3)**
- **Responsable démarche qualité (UM)**
- **Psychologues du travail – DRH – consultants**, spécialisés dans la communication et le management

Conditions d'accès

- Admission sur dossier.
- Etre titulaire d'un **Bac + 3** ou équivalent expérientiel, c'est à dire occuper, ou avoir occupé, un poste correspondant à un niveau Bac + 3 (cadre, cadre intermédiaire, agent de maîtrise).
- Avoir au minimum **3 ans d'expérience professionnelle** et avoir déjà été confronté à une problématique de prise en charge des RPS et/ou de développement de la QVT.

Inscription

- Télécharger le dossier de candidature sur le site du SUFCO : <https://www.univ-montp3.fr/fr/oaspace-50742/formation/formation-continue-formation-tout-au-long-de-la-vie-bienvenue-au-sufco-1> - **à partir du 21 octobre 2019**

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation, diplômes et justificatifs d'activités professionnelles.
Pour tout renseignement complémentaire sur ce dossier : elisabeth.merlin@univ-montp3.fr
ou du.fc@univ-montp3.fr Tél. : 04 67 14 55 60

- Le retourner au plus tard le **2 décembre 2019**, par mail uniquement et accompagné des pièces demandées à : elisabeth.merlin@univ-montp3.fr
avec copie à : du.fc@univ-montp3.fr et celine.sauvezon@univ-montp3.fr

Tarifs d'inscription : nous consulter

Coordination et contacts

Pour tout renseignement d'ordre pédagogique :

- **Responsables de la formation** : Céline SAUVEZON, Maître de conférences en Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations : celine.sauvezon@univ-montp3.fr et Daniel GILIBERT, Professeur des universités en Psychologie Sociale et du Travail

Pour tout renseignement sur les dispositifs de formation continue :

- **Gestionnaire formation continue** : Elisabeth MERLIN
elisabeth.merlin@univ-montp3.fr et du.fc@univ-montp3.fr- Tél. : 04-67-14-55-60



Route de Mende - 34199 Montpellier cedex 5
Bâtiment B - 4ème étage
Tél : 04 67 14 55 55 Fax : 04 67 14 55 50
<https://www.univ-montp3.fr/fr/formation/formation-continue-sufco>